

Les métiers de l'élevage



Si la filière bovine est la plus développée avec plus de 130 000 exploitations en France, l'élevage des moutons peut également représenter des opportunités professionnelles. Dans cette filière, de nombreux éleveurs partiront en retraite d'ici une quinzaine d'années, offrant ainsi des possibilités de reprises d'exploitations.

UN VIVIER D'EMPLOIS



**SECTEUR
qui recrute**

Près de 10 200 recrutements

Source : Pôle emploi

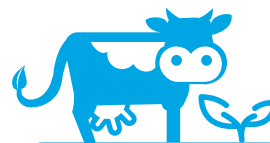
UN MÉTIER QUE SE FÉMINISE



> 1 femme cheffe
d'exploitation sur 5
élève des bovins

Source : MSA

LE BIO SE DÉVELOPPE



> 14 213 élevages bio
en France
> + 18% par rapport
à 2017

Source : Agence Bio

Secteur et emploi

Salarié·e ou à son compte

L'éleveur·se est le plus souvent installé·e à son compte dans une exploitation de type familial. Il ou elle peut aussi être salarié·e ou gérant·e. L'élevage d'animaux impose souvent de fortes contraintes de disponibilité et des conditions de travail difficiles. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Élevage de gros animaux

Sous ce terme sont regroupés les animaux des élevages classiques: bovins (vaches, bœufs), ovins (moutons), caprins (chèvres) et porcins (porcs). En France, on compte environ 210 380 exploitations spécialisées dans l'élevage.

Élevage bovin

Avec 136 000 exploitations, l'élevage bovin est le plus pratiqué. Les principales régions productrices sont la Bourgogne-Franche-Comté, l'Auvergne

Rhône-Alpes, le Limousin, les Pays de la Loire, la Bretagne et la Normandie.

Ces exploitations sont spécialisées dans la production de viande, de lait ou des deux à la fois (ce qui est plus rare). Au cours des dernières années, les fluctuations des prix, en particulier dans la filière du lait, ont fortement touché les professionnels. Des aides ont été mises en place pour accompagner ceux qui éprouvent des difficultés financières.

Par ailleurs, pour tenter de limiter les effets de ces crises, des exploitants se sont regroupés en coopératives et certains signent des contrats à plus ou moins long terme avec des transformateurs et des distributeurs, par exemple des chaînes de supermarchés. Cela permet de prévoir un peu plus à l'avance sur quelles ressources l'exploitation peut tabler et donc, éventuellement, de recruter de la main-d'œuvre ou de faire appel à des services extérieurs.

Élevage ovin

En France, l'élevage ovin représente 55 945 exploitations, dont 5 494 laitières. Les principales zones d'élevage de moutons se situent dans les Pyrénées-Atlantiques, en Aveyron, en Lozère ou en Corse. D'ici 15 ans, de nombreux éleveurs partiront en retraite, offrant donc des possibilités de reprises d'exploitations.

Élevage caprin

Il est principalement destiné à la fabrication de fromages. L'élevage de chèvres se concentre dans les régions poitevine, toulousaine ou encore en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces exploitations restent le plus souvent familiales et artisanales.

Élevage porcin

En 10 ans, deux tiers des exploitations porcines ont disparu en France, il en reste actuellement 14 000. De plus en plus industrialisé, l'élevage se pratique souvent en hors-sol ou en batterie. La Bretagne produit près de la moitié du cheptel. Les Pays de la Loire et la Normandie sont également de grandes régions d'élevage porcin. La production dépassant nettement la consommation, une grande partie est exportée à l'étranger.

Élevage équin

Courses, sport-loisir équestre, travail et viande... les activités autour du cheval sont diversifiées. La filière représente près d'un million d'équidés et plus de 40 600 élevages. Près de la moitié des éleveurs de chevaux sont des femmes.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du cheval* n° 2.134.

À LIRE AUSSI

Les métiers de l'agriculture n° 2.11

Les métiers du soin et du dressage n° 2.132

Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire n° 2.133

Les métiers du cheval n° 2.134

J'aime les animaux n° 1.917

■ Élevage des petits animaux

À plume, à poil ou à coquille, il y en a pour tous les goûts !

Aviculture

Les poulets, canards, dindes ou oies qui arrivent dans nos assiettes sont issus d'élevages intensifs (hors-sol) ou traditionnels (grain, plein air). Les régions Bretagne et Pays de la Loire regroupent deux tiers du cheptel.

Au cours des 15 dernières années, la France a perdu sa position de leader de la production de chair de volaille en Europe. Parmi les 13 500 élevages, le poulet est en tête des productions.

En 2018, le pays a produit 12 % des œufs de la production européenne.

La filière a entrepris sa modernisation depuis les années 2010. La reprise des investissements s'accompagne d'embauches. Désormais, l'élevage de volailles représente environ 11 100 emplois agricoles.

La production de foie gras est issue des élevages de canards et d'oies. Les régions toulousaine et bordelaise n'ont plus le monopole de cette production à forte valeur ajoutée : désormais, l'Alsace et la Bretagne produisent aussi cette denrée.

Aquaculture

L'aquaculture regroupe, d'une part, la conchyliculture (ostréiculture : production d'huîtres et mytiliculture : production de moules) et, d'autre part, les piscicultures continentale (poissons élevés en eau douce) et marine (poissons élevés en eau de mer).

Témoignage

Freddy, ouvrier d'exploitation agricole

Pour être agriculteur, je crois qu'il faut avant tout accepter de passer du temps avec ses animaux et de s'impliquer. C'est un métier prenant, rythmé par les saisons et pour lequel il faut se lever tôt.

La conchyliculture française se situe au 2^e rang européen. La pisciculture regroupe 3 secteurs d'élevage distincts: la salmoniculture (principalement saumons et truites), la pisciculture marine et la pisciculture d'étangs.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de la pêche et de l'aquaculture n° 2.135.*

Autres animaux

En raison d'une baisse de la demande, l'élevage de lapins (cuniculiculture) a perdu en 12 ans la moitié de ses exploitations. Celles-ci se situent surtout dans les Pays de la Loire (Vendée au premier rang) et en Bretagne. Les trois quarts des exploitations se sont diversifiées, elles combinent un atelier cunicole avec d'autres productions comme les volailles, bovins et/ou grandes cultures. Parmi les autres élevages, mentionnons aussi l'apiculture (abeilles) et l'héliculture (escargots).

Près de deux foyers sur trois possèdent un animal de compagnie, le plus souvent domestique (chiens, chats...). Les activités autour de l'élevage, du soin et du dressage des animaux de compagnie progressent.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du soin et du dressage n° 2.132.*

Tendances de l'emploi

Malgré la crise de l'élevage qui a touché le monde agricole, le secteur continue de recruter. D'après l'enquête BMO (besoins en main-d'œuvre) de Pôle emploi, plus de 10190 recrutements d'éleveurs salariés étaient prévus en 2019.

Les filières ovines, porcines et l'aviculture peinent à recruter. Les agents d'élevage porcin et bovin sont très recherchés. Les postes s'adressent majoritairement aux titulaires de formations supérieures (bac + 2).

Quel que soit le type d'élevage, le métier d'éleveur attire de moins en moins de jeunes. Les agriculteurs déjà installés délaissent également l'élevage et choisissent d'autres types de production moins contraignants et plus rentables comme les céréales.

L'élevage bovin est le secteur agricole le plus important en matière d'emplois avec plus de 162200 équivalents de postes à temps plein comptabilisés. La part de salariés y est plus faible (moins de 15 %) que dans les autres types d'élevages, même si cela a tendance à changer. À l'inverse, près d'une personne sur deux travaillant dans un élevage de porcs y est salariée.

Des aides à l'installation

Reprendre ou créer une exploitation coûte cher. Pour faciliter cette démarche, il existe des aides de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités. Certaines aides concernent l'installation et le fonctionnement de projets. D'autres visent à soutenir leur développement.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de 18 à 40 ans, avoir une capacité professionnelle et un projet de première installation viable. Contactez l'Adear (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural) près de chez vous pour identifier les aides les plus adaptées à votre projet.

www.jeminstallepaysan.org rubrique Les démarches / Se faire financer

Conditions de travail

Le métier d'éleveur demande beaucoup de disponibilité car il faut s'occuper des animaux 7 jours sur 7: les nourrir, les soigner, les faire pâturer, entretenir les locaux... Toutes ces tâches exigent du temps et les nuits sont parfois courtes quand des animaux sont malades ou lors des naissances.

Même si les métiers de l'élevage restent difficiles, la technologie a permis d'améliorer les conditions de travail. Les machines offrent la possibilité de fabriquer les ballots de foin et de les ranger, la nourriture peut être distribuée automatiquement grâce à un programme informatique...

Qualités requises

En plus des connaissances techniques (techniques d'élevage, biologie, anatomie...), il faut savoir observer les animaux pour comprendre leurs comportements et savoir comment réagir.

Pour vendre ses animaux ou leur produit, des connaissances en gestion, négociation et modes de distribution sont incontournables. Des éleveurs se lancent également dans la vente directe au consommateur, d'autres organisent des visites et des séjours à la ferme, ce qui nécessite le sens du contact.

JEU DE SIMULATION SUR L'AGRICULTURE

Pour se former en s'amusant, un serious game est consacré à l'élevage. Ce jeu interactif vous permet de créer votre exploitation, choisir votre matériel et participer à des salons virtuels ou à des concours agricoles.

www.simagri.com

Métiers

Élevage

L'élevage regroupe toutes les activités liées à la reproduction d'animaux pour l'usage humain. Il concerne essentiellement les espèces domestiques (bovins, ovins, chèvres, porcs, oiseaux, volailles, chevaux...).

■ Agent·e d'élevage

Chaque jour, il veille sur les animaux, les nourrit, les soigne... Il vérifie aussi le bon déroulement des mises bas, prépare et entretient les locaux... Dans le secteur de l'élevage bovin, ovin ou caprin laitier, il assure la traite.

Autres appellations: employé·e d'élevage, agent·e d'élevage caprin, agent·e avicole, agent·e d'élevage laitier, agent·e d'élevage ovin, agent·e d'élevage porcin.

Salaire brut mensuel débutant: 1 539 € (Smic).

Formation: CAP agricole métiers de l'agriculture; bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole support polyculture- élevage; certificat de spécialisation (CS) conduite d'un élevage d'ovin viande; CS conduite d'un élevage caprin...

■ Accouveur·se

L'accouveur est un spécialiste de l'élevage de volaille hors-sol pour la viande ou les œufs. Il transforme des milliers d'œufs en « poussins d'un jour » qu'il livre à des clients-éleveurs spécialisés dans une variété: poules, dindes, canards, pintades... Le respect de l'hygiène est un impératif. L'accouveur ne doit pas être allergique aux désinfectants ni aux duvets. Il commence ses journées très tôt le matin. Il opère sous la responsabilité d'un chef de couvoir.

Autre appellation: aviculteur·trice hors-sol.

Salaire brut mensuel débutant: 1 539 € (Smic).

Formation: il est possible de se former à ce métier directement auprès d'un employeur dans un couvoir. Cependant, une formation initiale dans le domaine de l'aviculture est un plus, comme un CAP agricole métiers de l'agriculture ou le bac pro CGEA support polyculture-élevage.

■ Gaveur·se

Le gaveur nourrit les palmipèdes (oies ou canards), de la naissance à l'abattage. Il doit procéder au gavage des animaux matin et soir tout en respectant

les normes sanitaires. Il lui arrive de pratiquer l'abattage des animaux et de participer à la transformation des produits. Son travail est physique. Il maîtrise les techniques de gavage et les machines automatisées. Il peut devenir ouvrier en élevage avicole dans un élevage de plus grande taille ou s'installer en tant que chef d'exploitation.

Autres appellations: ouvrier·ère en élevage de canards/oies, agent·e d'élevage de canards/oies.

Salaire brut mensuel débutant: 1 539 € (Smic).

Formation: certificat de spécialisation conduite d'un élevage de palmipèdes à foie gras et commercialisation des produits (niveau bac); bac pro CGEA support polyculture- élevage.

■ Berger·ère-vacher·ère

Le berger gère la conduite et la surveillance d'un troupeau d'ovins ou de bovins et dispense les soins nécessaires. Le bétail est constitué des bêtes d'un ou plusieurs propriétaires. Dans certaines régions comme le Béarn, le berger réalise également la transformation fromagère.

Salaire brut mensuel débutant: 1 539 € (Smic).

Formation: titre de berger-vacher transhumant (niveau bac) avec 3 spécialités: berger/fromager, gardien grand troupeau, vacher; bac pro CGEA support polyculture-élevage.

■ Apiculteur·trice

L'apiculteur surveille les ruches afin de récolter des produits apicoles comme le miel, la cire, le pollen ou la gelée royale. Il soigne les colonies d'abeilles et entretient les ruches. Il contrôle la production du miel, en s'assurant de la bonne santé de la reine et de l'activité des abeilles ouvrières, notamment en période de floraison des plantes. Ce professionnel assure la survie et la reproduction d'une colonie, grâce à l'élevage des reines.

Salaire brut mensuel débutant: variable en fonction du nombre de ruches, de la production et de la vente.

Formation: il n'est pas obligatoire de détenir un diplôme pour être apiculteur, mais il est conseillé de commencer par travailler avec un apiculteur expérimenté pendant au moins 1 an. Quelques formations professionnelles peuvent vous donner des bases comme le bac pro CGEA support polyculture-élevage, le brevet professionnel (BP) responsable d'entreprise agricole option apiculture (niveau bac), le certificat de spécialisation apiculture. L'école des hautes études en apiculture à Dijon propose un enseignement professionnalisant sur une durée de 6 à 11 mois et des stages ponctuels.

■ Technicien·ne d'élevage

Sous la responsabilité du chef d'exploitation, il assure la conduite et le suivi quotidien de l'élevage: gestion technique (alimentation, transfert des animaux, soins...), organisation du travail, encadrement du personnel. Il s'occupe des relations avec l'extérieur (fournisseurs, techniciens de coopérative), prend les décisions relatives au renouvellement du troupeau et contacte le vétérinaire.

Le technicien d'élevage peut exercer son activité dans des productions très variées (production laitière, de viande bovine, équine, porcine, ovine, aquacole...).

Salaire brut mensuel débutant: à partir de 1 539 € (Smic), selon la région et la taille de l'exploitation.

Formation: bac pro CGEA support polyculture-élevage; bac pro productions aquacoles; brevet professionnel (BP) responsable d'entreprise agricole

(niveau bac); BTSA productions animales, BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse), BTSA aquaculture; licence pro.

■ Chef·fe d'exploitation

Plus de la moitié des professionnels de l'agriculture sont leur propre patron. La mission du chef d'exploitation est de sortir les meilleurs produits au moindre coût. À lui de suivre l'évolution du troupeau, de superviser la production, de veiller à l'entretien du matériel et des installations, de se tenir informé des réglementations et de la demande du marché, d'anticiper l'avenir. Au quotidien, c'est aussi un gestionnaire et souvent un comptable.

Autres appellations: régisseur·se, responsable d'exploitation, chef·fe d'élevage.

Salaire brut mensuel débutant: à partir de 1 800 € (selon la taille de l'exploitation).

Formation: bac pro CGEA support polyculture-élevage + BTSA Acse ou BTSA productions animales; brevet professionnel (BP) responsable d'entreprise agricole (niveau bac); diplôme d'ingénieur.

LA VAGUE DU BIO

L'agriculture bio a le vent en poupe. Des formations en lycées agricoles et en écoles d'ingénieurs mènent à cette voie. Le Centre national de ressources en agriculture biologique (ABioDoc) et le réseau Formabio informent sur les formations en agriculture biologique.

Voir liste 4 du carnet d'adresses.

Soins et amélioration de la qualité

Ce sont des salarié·e-s d'organismes professionnels reconnus ou d'entreprises qui ont une expertise dans des domaines très variés, nécessaires aux éleveur·se-s. Leurs missions: le soin et l'amélioration du cheptel.

■ Inséminateur·trice

Salarié d'une coopérative d'insémination animale, l'inséminateur aide les éleveurs à gérer les cycles de fécondité de leurs animaux. Il planifie les périodes de fécondation, détermine l'accouplement idéal en fonction des objectifs recherchés, réalise les inséminations artificielles et suit les grossesses. L'inséminateur a généralement la responsabilité d'un secteur géographique.

Avec un diplôme de vétérinaire ou d'ingénieur agricole, il peut devenir responsable d'un centre d'insémination artificielle.

Salaire brut mensuel débutant: de 1 539 à 1 700 € environ.

Formation: BTSA productions animales; BTSA Acse; Cafti (certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination); formations spécialisées.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

■ Contrôleur·se de performances

Le contrôleur de performances regroupe 2 métiers: le contrôleur laitier et le contrôleur de croissance.

Les métiers de l'élevage

Après avoir analysé des échantillons de lait prélevés sur les vaches, brebis ou chèvres, le **contrôleur laitier** informe l'éleveur de la valeur nutritive (matières grasses, vitamines), de la quantité et de la qualité sanitaire de la production de chaque bête. Quant au **contrôleur de croissance**, il se charge de peser et mesurer plusieurs fois par an les animaux destinés à la boucherie (bœufs, moutons, porcs), afin de s'assurer de leur bon développement.

Ces professionnels indiquent à l'exploitant comment augmenter les performances du troupeau (alimentation, sélection des espèces). Ils travaillent pour un organisme de contrôle laitier, une chambre d'agriculture ou une coopérative.

Salaire brut mensuel débutant : 1 900 € environ.

SALON DE L'AGRICULTURE

La « plus grande ferme d'Europe » accueille le public tous les ans à la porte de Versailles, à Paris. Une occasion de s'informer sur les métiers du secteur.

www.salon-agriculture.com

Formation : BTSA Acse, BTSA productions animales ; licence pro spécialisée.

■ Vétérinaire rural·e

Les vétérinaires ruraux suivent l'élevage, préviennent les maladies, et interviennent en cas d'urgence (mises bas, traitements, interventions chirurgicales). Ils peuvent aussi jouer un rôle de conseiller technique, diététique et sanitaire auprès des éleveurs.

Ils exercent souvent en libéral avec l'aide d'un auxiliaire vétérinaire. Dans les petites villes rurales, les vétérinaires optent souvent pour une activité mixte (canine, rurale et équine). Le vétérinaire peut aussi être salarié d'une coopérative ou d'un élevage industriel.

Salaire brut mensuel débutant : à partir de 2 200 €.

Formation : classe prépa BCPST, TB (ou plus rarement ATS) + 5 ans d'études dans l'une des 4 écoles nationales vétérinaires.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire n° 2.133*.

Services, conseil, expertise

Autour de l'agriculture et de l'élevage gravitent les métiers de service.

■ Commercial·e

Salarié dans une entreprise de produits vétérinaires ou d'alimentation animale, il vante ses produits aux éleveurs en se déplaçant, au besoin, au sein des exploitations. Comme pour tous les commerciaux, une partie de son salaire est liée à ses ventes.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 600 à 1 800 €.

Formation : BTSA technico-commercial champ professionnel animaux d'élevage et de compagnie ; licence pro spécialisée.

■ Conseiller·ère agricole

Salarié par les chambres d'agriculture ou les coopératives, il apporte un soutien technique, administratif et commercial aux exploitants. Il aide les éleveurs dans leur activité et leur développement. Il peut, par exemple, organiser des réunions pour confronter les pratiques, diffuser des informations concernant les innovations techniques, les tendances du marché ou la politique agricole, monter des dossiers pour obtenir des aides financières ou encore réaliser des bilans économiques.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 800 à 2 200 € environ.

Formation : BTSA développement, animation des territoires ruraux, BTSA productions animales, BTSA ACSE ; licence pro spécialisée ; diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce.

■ Ingénieur·e agronome

Salarié d'un organisme agricole (coopératives, syndicats...), d'un établissement de recherche ou d'une entreprise agroalimentaire, cet expert conseille les éleveurs sur la manière d'optimiser leur rendement dans le respect des bêtes, de l'environnement et des réglementations.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation : diplôme d'ingénieur.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les ingénieur·e-s en agriculture n° 2.17*.

Études et diplômes

Du CAP agricole au diplôme d'ingénieur

Aimer les animaux et ne pas craindre de travailler au grand air sont des conditions indispensables pour envisager des études agricoles. Sous la houlette du ministère chargé de l'Agriculture, l'enseignement agricole propose une palette de formations correspondant à tous les types d'élevages.

■ CAP agricole

Le CAP agricole se prépare en 2 ans après la classe de 3^e, ou par apprentissage en 2 ans en CFA agricole. Les élèves doivent avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans.

Le CAP agricole **métiers de l'agriculture** a pour but de former des ouvriers agricoles polyvalents. Il prévoit 12 semaines de stage en formation initiale. Chaque lycée propose 2 activités professionnelles :

- une **première activité**, choisie parmi 6 modules professionnels : ruminants ; porcs ou aviculture ; arboriculture ; grandes cultures ; horticulture ; viticulture ;
- une **deuxième activité**, choisie parmi les modules suivants : aquaculture ; pastoralisme ; entretien des espaces ; valorisation et vente de produits horticoles ; transformation et vente de produits animaux ; valorisation et vente des produits de l'entreprise (en Ucare uniquement) ; travaux de cave.

Attention, les spécialités proposées sont en lien avec les besoins en main-d'œuvre de la région du lycée. Rapprochez-vous des établissements agricoles de votre région pour connaître leurs spécialités.

À savoir : le bac pro reste indispensable pour s'installer et obtenir des aides.

■ Bac professionnel CGEA

L'accès au bac pro **conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) support polyculture-élevage** se fait par la 2nde professionnelle productions ou après un CAP agricole. C'est un diplôme indispensable pour s'installer comme responsable d'exploitation puisqu'il permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole. S'il est conçu pour entrer directement dans la vie active, il permet néanmoins de poursuivre par la préparation d'un certificat de spécialisation, voire d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Ce diplôme forme des responsables d'exploitation agricole ou des salariés agricoles capables de mettre en œuvre les différentes activités de production, de transformation, de commercialisation de produits et de services dans l'exploitation agricole.

■ Bac technologique Stav

Le bac **Stav (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)** s'adresse aux élèves attirés par la biologie, l'écologie, l'agriculture, l'environnement et l'agroalimentaire. L'accès à la classe de 1^{re} dans la série Stav est ouvert après la classe de 2nde générale et technologique. Le diplôme peut être obtenu par la voie de l'alternance dans une maison familiale et rurale (MFR).

Dispensée en lycée agricole, cette formation combine théorie et pratique. Elle accorde une large part à l'approche environnementale : aménagement de l'espace rural, production, équipement, etc.

Ce bac est concerné par la réforme du lycée. Celles et ceux qui passeront un bac Stav à partir des sessions 2021 suivront les spécialités suivantes :

- **en 1^{re} :** gestion des ressources et de l'alimentation (6h45), territoires et sociétés (2h30), technologie (3h - à choisir parmi les 5 domaines technologiques suivants : aménagement, production, agroéquipement, services, transformation) ;
- **en terminale :** gestion des ressources et de l'alimentation (6h45) et territoires et technologie (4h30 - le lycéen continue à étudier le domaine technologique choisi en 1^{re} parmi : aménagement, production, agroéquipement, services, transformation).

L'objectif du bac techno Stav est de poursuivre des études vers un BTS, BTSA, DUT, voire d'intégrer une université ou une école d'ingénieurs.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les bacs technologiques* n° 1.435.

OÙ SE FORMER ?

Pour la liste des établissements qui assurent la préparation à ces diplômes, contactez le service régional de la formation et du développement (SRFD) le plus proche de votre domicile.

www.chlorofil.fr rubrique Système éducatif agricole / Structuration et organisation / Acteurs de l'EA / DRAAF/SRFD et DAAF/SFD.

■ Bac général spécialité biologie-écologie

La réforme du bac comprend le remplacement des séries S, ES et L par un choix de spécialités. Dans les Legta (lycées d'enseignement général et technologique agricoles), les lycéens pourront opter après la 2nde pour un bac général avec une spécialité biologie-écologie.

Poursuites d'études possibles: BTS, DUT, filières universitaires, classes préparatoires pour accéder, sur concours, aux grandes écoles agricoles ou horticoles.

■ BTS productions animales (bac + 2)

Le brevet de technicien supérieur agricole se prépare au lycée en 2 ans après le bac. Il est accessible aux titulaires d'un bac techno, bac pro, bac général, BTA, brevet de technicien (BT), titre ou diplôme de niveau bac enregistré au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ou Daeu (diplôme d'accès aux études universitaires).

Les élèves suivent des enseignements à la fois généraux (histoire-géographie, maths...) et pratiques (gestion de l'entreprise et de l'environnement, agronomie, zootechnie...) et effectuée de 12 à 16 semaines de stage avant de passer l'examen final.

Le titulaire de ce diplôme exerce majoritairement le métier d'éleveur. Il peut aussi être conseiller technique pour des organismes ou technico-commercial avec un certificat de commerce. Il peut poursuivre ses études et accéder notamment au concours C des écoles vétérinaires.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Autres BTS

- Acse (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de l'agriculture* n° 2.11.

- Anabiotec (analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de l'agroalimentaire: bac et études supérieures* n° 2.152.

- Technico-commercial champ professionnel animaux d'élevage et de compagnie.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du soin et du dressage* n° 2.132.

Après le BTS

Il est possible d'intégrer, sur sélection, un certificat de spécialisation, une licence professionnelle, un second BTS en 1 an, voire d'entrer dans une école d'ingénieurs ou une école vétérinaire. Il existe d'ailleurs des classes préparatoires spécifiques. Renseignements auprès des services régionaux de la formation et du développement (SRFD).

www.chlorofil.fr rubrique Système éducatif / Structuration et organisation / Acteurs de l'EA / DRAAF/SRFD et DAAF/SFD.

■ Formations universitaires (bac + 3/+5)

L'université propose également des formations dans le domaine de l'agriculture comme des licences professionnelles (bac + 3), des masters professionnels (bac + 5), spécialisés en sciences de l'animal et élevage.

> Voir liste 3 du carnet d'adresses.

■ Écoles d'ingénieurs et de vétérinaires (bac + 5)

Élevage hors-sol, création et gestion de l'entreprise agricole, qualité et sécurité des aliments, aquaculture... la plupart des écoles d'ingénieurs proposent des options concernant l'élevage.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les ingénieur-e-s en agriculture* n° 2.17.

Les écoles nationales vétérinaires, qui forment des vétérinaires en 5 ans, recrutent sur concours. Ces concours sont très sélectifs. Le taux de réussite oscille entre 7 et 20 % selon les concours.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire* n° 2.133.

MASTÈRE SPÉCIALISÉ

Le mastère spécialisé (MS) n'est ni un master ni un diplôme, mais un label de la Conférence des grandes écoles (CGE). Formation postmaster, en 1 an minimum après un bac + 5 (diplôme d'ingénieur, master), il est décerné par certaines écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Dans l'élevage, citons les mastères spécialisés suivants:

- Management de l'innovation dans les agroactivités et les bio-industries (Masternova).

www.agroparistech.fr

- Sciences et management de la filière équine.

www.agrosupdijon.fr

ÉCOLE D'APICULTURE

L'école des hautes études en apiculture (EHEA) à Dijon propose un enseignement professionnalisant sur une durée de 6 à 11 mois : 400h de formation + 400h de stages pratiques (soit 2 x 6 semaines dans deux exploitations professionnelles performantes).

L'EHEA souhaite développer également des formations courtes de spécialisation ou d'initiation à l'apiculture, ainsi que de nouveaux événements apicoles sur le territoire.

<https://ehea.fr>

■ Formations du Cirad

Le Cirad est un centre de recherche français qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement. En matière de formation, le Cirad est particulièrement actif sur les thématiques de production et de santé animale. Le Cirad a développé des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur en France et à l'étranger. Ces liens avec les grandes écoles ou les universités se sont traduits par la contribution

des chercheurs du Cirad au développement de masters internationaux, par exemple le master production animale en régions chaudes (Parc).

www.cirad.fr

■ Formations agricoles bio

Le LPA de Saint-Affrique (12) propose une spécialité en agriculture biologique en 2nde professionnelle productions, dans le cadre de la préparation du bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole.

Le CFPPA Ufa Bougainville (77) propose une option maraîchage biologique pour le BP responsable d'entreprise agricole.

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Des établissements, publics et privés, proposent des enseignements et préparations à des diplômes nationaux en productions animales.

Voir liste 7 du carnet d'adresses.

Formation continue**Un droit accessible à tous**

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme : la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien tous ces projets.

■ Connaître vos droits

La formation professionnelle continue s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes : salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, créateurs d'entreprise, professions libérales ou fonctionnaires.

Selon votre situation, différents dispositifs existent : compte personnel de formation, projet personnalisé d'accès à l'emploi, contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences, plan de formation de l'entreprise...

Les formations peuvent être suivies en cours du soir, en stage intensif, en cours d'emploi ou hors temps de travail. Le financement, la rémunération et les frais de formation sont spécifiques à chaque public.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *La formation continue : mode d'emploi n° 4.0.*

■ Organismes de formation

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances) dans le cadre de la formation continue.

Comme la plupart des formations initiales sont désormais accessibles en formation continue, n'hésitez pas à vous adresser aux services de formation continue des organismes dispensant une formation initiale.

Pour les stages de perfectionnement de courte durée (non qualifiants), adressez-vous directement aux organismes professionnels du secteur.

Les SRFD (services régionaux de la formation et du développement) renseignent aussi sur les possibilités et lieux de formation.

www.chlorofil.fr rubrique Système éducatif / Structuration et organisation / Acteurs de l'EA / DRAAF/SRFD et DAAF/SFD.

■ Diplômes

Les diplômes préparés en formation continue sont ceux de la voie classique: CAP agricole, bac pro, BTS. S'y ajoutent 2 diplômes spécifiques, le brevet professionnel agricole (BPA, niveau CAP) et le brevet professionnel (BP, niveau bac), sans oublier les titres enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et les certificats de spécialisation.

Les écoles d'ingénieurs proposent également le diplôme d'ingénieur par la voie de la formation continue.

Brevet professionnel

Délivré également selon la modalité des unités capitalisables (UC), le BP permet d'exercer comme ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe ou responsable d'exploitation.

Conditions d'admission: avoir 18 ans minimum, être titulaire d'un CAP agricole ou d'un diplôme de niveau supérieur; ou justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle dans le secteur agricole.

Le BP responsable d'entreprise agricole permet d'obtenir la Capacité professionnelle agricole indispensable si l'on souhaite s'installer à son compte.

Pour connaître les lieux de préparation, adressez-vous au SRFD de votre région:

www.chlorofil.fr rubrique Système éducatif / Structuration et organisation / Acteurs de l'EA / DRAAF/SRFD et DAAF/SFD.

Certification professionnelle éleveur

Les fédérations régionales des Maisons familiales rurales (MFR) communiquent les coordonnées des établissements délivrant ce diplôme. Il permet d'acquérir des compétences techniques pour travailler comme salarié hautement qualifié en élevage ou s'installer comme éleveur. Pour accéder à la certification professionnelle éleveur (niveau bac), il faut avoir plus de 18 ans et posséder un CAP ou un diplôme de niveau équivalent.

La certification professionnelle éleveur permet d'obtenir les aides à l'installation spécifiques « jeunes agriculteurs ».

mfr.asso.fr

Brevet professionnel agricole

Le BPA (niveau CAP) est une formation accessible après un an d'expérience professionnelle. Il est délivré

par les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) ou des établissements privés. Les diplômes se font par unités capitalisables (UC), notamment en enseignement agricole public.

Le BPA travaux de la production animale propose 3 spécialités: élevage de ruminants, polyculture-élevage et élevage de porcs ou de volailles. Ce BPA est accessible par la voie de l'apprentissage et la formation professionnelle continue, ainsi que par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

La formation est d'au moins 800h, sa durée en milieu professionnel est comprise entre 8 et 12 semaines.

Formations spécialisées

Les **certificats nationaux de spécialisation** (CS) sont des formations pointues permettant de s'adapter à un nouvel emploi ou de répondre à un besoin professionnel précis. Ce sont des formations courtes (de 400 à 600h) complétées par une formation en milieu professionnel d'une durée minimale de 12 semaines.

Les CS sont accessibles à condition d'avoir 1 an d'expérience professionnelle et un diplôme agricole (du CAP agricole au BTS).

> Voir liste 6 du carnet d'adresses.

La **spécialisation d'initiative locale** (Sil) est un complément de formation conduisant à un emploi local. Pour accéder à la formation, vous devez posséder un diplôme compatible avec la Sil ou avoir travaillé 1 an minimum dans une activité en rapport avec son contenu.

La formation dure, en général, de 300 à 400h avec 4 semaines minimum de stage. Les Sil sont délivrées selon la modalité des unités capitalisables (UC).

www.chlorofil.fr rubrique Système éducatif / Structuration et organisation / Acteurs de l'EA / DRAAF/SRFD et DAAF/SFD.

STAGES À PROFUSION!

De nombreux organismes proposent des stages de perfectionnement, de spécialisation et d'adaptation professionnelle, par exemple:

- Institut supérieur des productions animales et des industries agroalimentaires (Isipaia)

<http://zoopole.com/ispaia>

- Centre d'élevage de Poisy

www.elevage-poisy.org

- Association d'éleveurs indépendants Eliose

www.eliose.net

- Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural

www.jeminstallepaysan.org